

Attention, rappel contrôle administratif:

Article 4070 : Affiliations, fiches médicales et documents officiels

....

- ne pouvant montrer ni sa licence, ni aucun document officiel avec photo, ne peut participer à la rencontre
- S'il y participe néanmoins, son club est sanctionné du forfait et se voit appliquer l'amende prévue, même si le nom mentionné sur la feuille de match correspond à celui d'un joueur régulièrement affilié.

Un document officiel est un document "de valeur légale". carte d'identité, passeport, permis de conduire, document de Police pour perte de document.

Une photocopie, une photo sur GSM, tablette, ou autre, de sa carte d'identité ou autre, n'est **PAS VALABLE**